Métiers et complémentarité

Synthèse du rapport

**Rapport remis par Jean-Baptiste PLARIER
Président de la Commission professionnelle consultative (CPC)
du travail social et de l’intervention sociale**

1. Problématique

L’évolution des politiques sociales et la prise en compte des problématiques sociales de plus en plus complexes nécessitent de faire évoluer les pratiques vers une approche plus globale des besoins des personnes combinant un accompagnement individuel, des interventions collectives et leur inscription dans les territoires.

Les diplômes de travail social et les métiers qui en découlent sont le résultat d’une professionnalisation progressive inscrite dans l’histoire des politiques publiques qui ont abouti à la création de 14 diplômes de travail social, dont la lisibilité globale, malgré la réingénierie réalisée dans les années 2000, demeure faible et qui peuvent être source de cloisonnements.

La mise en œuvre des complémentarités nécessaires à l’efficacité des politiques sociales est largement dépendante d’une simplification des dispositifs et des organisations elles mêmes qui doivent impulser ces complémentarités notamment en facilitant la coordination et le travail en réseau.

Les formations et la conception de l’offre de certification peuvent être un levier important pour combattre les cloisonnements, valoriser le travail social, renforcer son attractivité, faire partager ses fondamentaux et ainsi accompagner les dynamiques d’évolution du champ professionnel.

2. Des propositions articulées autour de quatre axes

* **Un seul diplôme pour chacun des niveaux de qualification, du niveau V au niveau I du RNCP : l**e travail social pourra ainsi disposer d’une filière de qualification complète, cohérente et attractive qui facilite la fluidité des parcours professionnels ascendants, la mobilité intersectorielle en opérant une « dé-liaison » entre appellation des diplômes et des métiers pour privilégier un lien plus ouvert entre un diplôme et une famille d’emplois.
* **L’identification, à chaque niveau de qualification, d’un socle commun de compétences :** il doit permettre de mettre en lumière et de valoriser les éléments constitutifs de la culture professionnelle du travail social, des savoirs et savoir-faire qui y sont associés. Le corpus de connaissances et de savoirs professionnels propres au travail social participera ainsi à la construction d’un champ disciplinaire du travail social fondé sur l’interdisciplinarité, facilitera la construction des identités professionnelles fondées sur des références solides et étayées, valorisera et favorisera l’intelligibilité des compétences.
* **Les spécialités[[1]](#footnote-1) et parcours optionnels complètent le socle commun de compétences :** le périmètre, la nature, les intitulés et les volumes de ces deux composantes restent à approfondir.
* **Les diplômes post baccalauréat (niveau II et niveau I) sont respectivement articulés aux grades de licence et de master.**

Les invariants fondamentaux des diplômes de travail social demeurent : diplômes d’État à caractère générique et professionnel, alternance intégrative comme modalité d’acquisition des compétences.

1. La pertinence de deux spécialités référées aux figures historiques du travail social (accompagnement social et accompagnement éducatif) reste à expertiser, de même qu’un éventuel élargissement à d’autres spécialités (animation sociale, médiation sociale). [↑](#footnote-ref-1)